

Subvention, Service vicinal

Le conseil municipal
après avoir pris connaissance de la subvention de 487 800'
du 16 Juin 1952, et versée dans le caisson des revenus municipal
au titre de travaux de construction de bordures de trottoirs.
ouvre un crédit de 487 800' pour effectuer les travaux sous
la direction de M. l'Ingénieur du Service vicinal.